



Coalition for the International Criminal Court

www.iccnnow.org

Contact:

A Bruxelles: Luisa Mascia
Coordinatrice régionale pour l'Europe - Coalition
pour la CPI

Tel: +32 2 502 62 15; +32
485 927957 (m)

Email: mascia@iccnnow.org

En République tchèque: Jan Kratochvíl

Ligue des Droits de l'Homme

tel.: +420 608 021 038

Email: jkratochvil@llp.cz

A New York: Anaga Dalal

Directrice d'Information et de Communication, Coalition pour la CPI

Tel: +1-646-465-8517; +1-201-600-4718

Email: dalal@iccnnow.org

POUR DISTRIBUTION IMMEDIATE

**La société civile mondiale félicite la République tchèque qui devient le 110ème
Etat partie de la Cour pénale internationale**

L'adhésion à la CPI est désormais universelle au sein de l'Union européenne

New York, NY/ Bruxelles, Belgique - Aujourd'hui, la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI)—un réseau de la société civile de plus de 2 500 organisations—se félicite de la ratification officielle de la République tchèque du Statut de Rome, le traité fondateur de la CPI, au siège de l'ONU.

Cette étape historique fait suite à la signature du projet de loi sur la Cour pénale internationale par Václav Klaus, Président tchèque, le 8 juillet 2009. "Avec cette signature, le Président Klaus montre que la République tchèque est engagée à la cause de la Cour pénale internationale et montre que l'Union européenne est unifiée et explicite dans son soutien pour la CPI", a déclaré Luisa Mascia, coordinatrice régionale de la CCPI pour l'Europe. "Le Ministre des Affaires étrangères a travaillé sans cesse afin de surmonter l'opposition à la Cour. Cela a pris quelques

années, mais l'engagement du Ministère des Affaires étrangères et la société civile à ratifier ne s'est pas affaibli.

En République tchèque, la société civile nationale et internationale ont tenté de promouvoir la campagne de ratification de la CPI au cours de ces dix dernières d'années et ont joué un rôle important pour engager activement les membres du parlement les plus réticents et ont continué à s'assurer que le public reste focaliser sur la ratification. Un événement de la CCPI d'octobre 2006 avec des parlementaires, la société civile, des Etats membres et des fonctionnaires tchèques a fourni une occasion d'entendre et de discuter de la position des parlementaires en ce qui concerne la ratification. Parmi d'autres événements, la société civile a activement sensibilisé les médias et le grand public, a organisé des tables rondes avec des parlementaires tchèques et des campagnes de lettre destinées aux autorités.

"Nous joignons l'enthousiasme de la communauté internationale pour la ratification de la République tchèque," a expliqué Jan Kratochvil de la Ligue tchèque pour des Droits de l'homme et le coordinateur de la Coalition tchèque pour la CPI. "La ratification d'aujourd'hui prouve que les efforts inlassables de la société civile n'ont pas été en vain."

La République tchèque a signé la Loi de Rome il y a dix ans le 13 avril 1999. Il y a eu plusieurs tentatives manquées quant à la ratification du traité, jusqu'à l'automne 2008 lorsque la Chambre des députés tchèques a finalement approuvé le projet de loi de ratification par une majorité écrasante, après l'approbation de la loi par le sénat.

"Avec la République tchèque et le Chili rejoignant récemment la Cour, toute l'Union européenne et tous les gouvernements d'Amérique du Sud ont ratifié le Statut de Rome", a déclaré William Pace, le président de la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI). "Le but de la ratification universelle et la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves du droit international représente un grand pas en avant", a ajouté M. Pace.

A partir de juillet 2009, 110 pays ont rejoint la CPI, qui est la première cour internationale permanente capable de juger les individus accusés de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Au centre du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui prévoit que la Cour n'intervienne que si les tribunaux nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté de le faire. Il y a actuellement quatre enquêtes actives devant la Cour : la République centrafricaine; la République démocratique du Congo; le Darfour au Soudan; et l'Ouganda. Il existe également un certain nombre de situations en cours d'analyse tels que l'Afghanistan, le Tchad, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Géorgie et le Kenya.

###